



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche d'information
Établissement SEVESO seuil haut
Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3
pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)
AM 26/05/2014 (Annexe IV)

Nom de l'établissement :	ArcelorMittal Méditerranée
Adresse de l'établissement :	13776 Fos-sur-Mer
Situation administrative et étude de dangers :	<p><i>Régime en vigueur de l'établissement (2) : Autorisation, arrêté préfectoral du 23 Mai 2017</i></p> <p><i>Statut SEVESO : Seveso seuil haut pour ses activités de stockage de gaz inflammables (4310).</i></p> <p><i>Dernière étude de danger : décembre 2023</i></p>
Activité de l'établissement :	Site sidérurgique de production d'acier plat pour l'industrie regroupant des filières à chaud et froid.
Nature des dangers liés aux substances dangereuses se trouvant dans l'établissement :	<p><i>Sous autorisation Seveso seuil haut : gaz inflammables catégorie 1 et 2 (4310).</i></p> <p><i>Sous autorisation Seveso seuil bas :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 (4510)</i>- <i>Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1 (4620)</i>- <i>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : gazoles ; fioul lourd (4734)</i> <p><i>Sous autorisation simple :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Coke, charbon, goudron (4801)</i>
Modalités d'information du public en cas d'évènement majeur :	<p><i>Le Directeur ou son représentant désigné (seul habilité) propose par appel téléphonique au préfet des Bouches-du-Rhône le déclenchement du Plan Particulier d'Intervention. Le Directeur valide le déclenchement du signal.</i></p> <p><i>Ce signal national d'alerte consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes d'un son modulé.</i></p> <p><i>Les autorités et les mairies environnantes sont informées par téléphone et par courriel au travers de la fiche Gravité/Perception. Les entreprises voisines et hébergées sont informées par télé-alerte. Dans le cas d'un accident brutal avec des conséquences imminentées ou concomitantes à l'extérieur du site, en concertation avec le Commandant des Opérations de Secours, le Directeur prend les mesures suivantes avant l'intervention de l'autorité de police :</i></p>

- Déclenchement des sirènes d'alerte aux populations voisines ;
- Interruption des circulations et des réseaux au voisinage du site.

Ces informations sont aussi consultables par le public sur www.allo-industrie.com/etang-de-berre.

Un message téléphonique de fin d'alerte est à adresser à tous les intervenants (internes ou externes) qui ont été avertis de l'incident. La fin d'alerte sera communiquée par le signal national de fin d'alerte (sirène) qui comporte un cycle unique consistant en une seule période de fonctionnement d'une durée de 30 secondes.

A noter, que lors d'un sinistre, ArcelorMittal transmet systématiquement la fiche G/P avec ou sans déclenchement d'un POI.

Le PPI est quant à lui déclenché si des effets peuvent être générés sur le domaine public.

Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :

En cas de déclenchement du PPI, ARCELORMITTAL Méditerranée peut générer des effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement en dehors des limites du site :

- *Thermique (flash-fire) : inflammation des produits sur site (gaz)*
- *Toxique : certains produits issus du process (gaz sidérurgiques) et mis en œuvre peuvent présenter un caractère de toxicité aiguë par inhalation pour les individus.*
 - *Effets graves (SEI, SEL, SELS) : intoxication au monoxyde de carbone (CO)*
 - *Effets incommodants : nausées, irritations des voies oculaires & respiratoires, odeurs (fumées, gaz dilués de cokerie...)*

Seule une partie de la Darse Sud et les berges associées sont atteintes par les effets des phénomènes dangereux du site. Aucune zone à occupation humaine n'est présente.

En cas d'accident pouvant avoir des effets hors site :

Une Fiche Gravité/Perception est transmise et un message alerte est donné :

- *Au préfet :*
 « ICI LE DIRECTEUR D'ARCELORMITTAL A FOS-SUR-MER, SUITE A UN ACCIDENT MAJEUR (préciser la nature et l'heure), NOUS VOUS PROPOSONS L'ACTIVATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION »
- *Aux entreprises voisines*
 « ICI LE DIRECTEUR D'ARCELORMITTAL SITE DE FOS-SUR-MER, EN RAISON D'UN ACCIDENT MAJEUR SUR LE SITE,

	<p>NOUS VOUS DEMANDONS DE METTRE EN ŒUVRE SANS DELAI LES CONTRE-MESURES EXTERNES IMMÉDIATES »</p> <p><i>Le Pan Orsec PPI est déclenché sous l'autorité du préfet. La prise de relais de la gestion de crise sur le domaine public est faite par les autorités.</i></p>
--	---

Nature du risque et conséquences :	<i>Sans objet</i>
---	-------------------

Effets transfrontaliers* :	<i>Non soumis</i>
-----------------------------------	-------------------

* uniquement si concernées

Informations complémentaires :	La date de la dernière inspection et les informations relatives à cette inspection sont disponibles sur GEORISQUES (https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)
---------------------------------------	--

Modalités d'obtention de toute autre information pertinente	ud-13.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
--	---